

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le septième (7ième) jour de septembre 2021 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents :

Madame la conseillère :
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers :
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

231-09-2021

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour proposé.

L'item "Autres" demeure ouvert à tous autres sujets.

3. Mérite municipal 2021.

a) Mérite municipal.

Monsieur le maire remet les prix du Mérite municipal à monsieur **Martin Picard** à titre d'employé, à monsieur **Jean-Louis Chouinard**, à titre de citoyen et au **CDC ICI Montmagny-L'Islet** à titre d'organisme.

b) Bénévoles à la bibliothèque.

Monsieur le maire remet un certificat d'engagement bénévole de 5 ans à mesdames **Denise Pelletier(absente)** et **Johanne Ouellet**, de 10 ans à madame **Micheline Fugère**, de 15 ans à madame **Réjeanne Picard(absente)**, de 20 ans à mesdames **Marthe Moreau(absente)** et **Yolande Desrosiers(absente)** et de 25 ans à mesdames **Évangéline Dionne** et **Marie-Paule Bélanger(absente)** et à monsieur **Mario Dussault(absent)**.

c) Persévérance scolaire.

Les membres du conseil municipal souhaitent reconnaître les efforts et la persévérance, à la fois sur le plan scolaire et dans le domaine de l'activité physique, d'une jeune femme et d'un jeune homme de 12 à 17 ans, originaires de notre municipalité. Une bourse de 1 000 \$ a été remise à madame **Marie-Jeanne Giasson** et à monsieur **Victor Martel**.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 août 2021.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 tel que rédigé par l'adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier.

5. **ADMINISTRATION :**5.1 **Comptes du mois.**a) **Rapport mensuel.**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois d'août 2021.

RAPPORT MENSUEL**ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT****Rapport mensuel d'août 2021****Pour la période du 01 janvier au 31 août 2021**

	Budget 2021	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-2020	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-2021	Disponible	%
--	----------------	---------------	---------------------------------------------------	---------------------------------------------------	------------	---

Revenus

Taxes	4 740 254	4 740 254	4 508 994	4 761 224	-20 970	100.44%
Paiement tenant lieu de taxes	139 750	139 750	135 828	16 977	122 773	12.15%
Services rendus	167 516	167 516	149 471	139 407	28 109	83.22%
Autres revenus	122 100	122 100	107 131	200 402	-78 302	164.13%
Transferts	353 919	353 919	91 068	126 818	227 101	35.83%
Total revenus	5 523 539	5 523 539	4 992 492	5 244 828	278 711	94.95%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	937 563	937 563	566 078	525 333	412 230	56.03%
Sûreté du Qbc	342 342	342 342	159 973	171 171	171 171	50.00%
Pompiers	251 661	251 661	201 469	133 368	118 293	53.00%
Sécur.civ. Autres	42 685	42 685	31 573	26 114	16 571	61.18%
Voirie	431 300	431 300	216 220	346 411	84 889	80.32%
Enlèv.de la neige	397 575	397 575	231 256	209 198	188 377	52.62%
Eclairage rues	19 250	19 250	7 381	10 297	8 953	53.49%
Transport collec	3 465	3 465	3 465	3 465	0	100.00%
Usine filtration	251 209	251 209	198 470	151 627	99 582	60.36%
Réseau aqueduc	116 945	116 945	52 379	82 762	34 183	70.77%
Usine d'épuration	95 235	95 235	55 013	60 040	35 195	63.04%
Réseau d'égout	66 065	66 065	42 264	36 586	29 479	55.38%
Matières résid.	559 631	559 631	305 614	339 038	220 593	60.58%
Autres, hygiène	6 793	6 793	4 506	4 018	2 775	59.15%
Santé - bien-être	42 148	42 148	15 062	16 658	25 490	39.52%
Urbanisme	172 741	172 741	92 517	90 823	81 918	52.58%
Ind.et commerce	51 796	51 796	21 396	20 910	30 886	40.37%
Tourisme	39 900	39 900	8 925	16 961	22 939	42.51%
Rénov.urbaine	19 970	19 970	0	24 257	-4 287	121.47%
Embellissement	92 600	92 600	47 022	45 440	47 160	49.07%
Loisir	810 780	810 780	493 484	519 639	291 141	64.09%
Culture, centre c.	394 678	394 678	256 229	280 475	114 203	71.06%
Bibliothèque	31 676	31 676	20 926	22 741	8 935	71.79%

Patrimoine	12 000	12 000	11 032	10 042	1 958	83.69%
Autres, culture	7 200	7 200	2 334	0	7 200	0.00%
Frais financ., int.	142 678	142 678	80 868	111 471	31 207	78.13%
Total dépenses	5 339 886	5 339 886	3 125 458	3 258 845	2 081 041	61.03%
Résultat						
de l'exercice	183 653	183 653	1 867 034	1 985 983	-1 802 330	
Remb.capital	310 200	310 200	273 300	287 761	22 439	92.77%
Immobilisations	0	0	19 028	0	0	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	107 407	107 407	81 423	0	107 407	0.00%
Surplus acc.aff.	42 218	42 218	9 691	0	42 218	0.00%
Fonds de roul.	23 078	23 078	20 000	20 000	3 078	86.66%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	0	0	0	0.00%
	126 547	126 547	71 114	20 000	152 703	15.80%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	1 683 876	1 678 221		

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

Rapport mensuel d'août 2021
Pour la période du 01 janvier au 31 août
2021

	Budget 2021	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-2020	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-2021	Disponible	%
--	----------------	------------------	---------------------------------------------------	---------------------------------------------------	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0		0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0		0	0.00%
Transfert	0	0	41 672	36 939	0	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	0		0	0.00%
	0	0	41 672	36 939	0	0.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale			0	0		0.00%
Sécurité publique	25 000	25 000	23 691	81 339	1 309	325.36%
Transport	15 000	15 000	55 051	1 171 193	-40 051	7807.96%
Hygiène du milieu	65 000	65 000	43 273	467 070	21 727	718.57%
Amén.urb zonage	0	0	18 286		-18 286	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	13 000		22 000	0.00%
	140 000	140 000	153 301	1 719 602	-13 301	1228.29%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la vente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	46 093	0	0

Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	46 093	0	0.00%

Financement

Financement à l.t. investissement	0	0		315 800	0	
	0	0	0	315 800	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.						0
Surplus non aff.	85 000	85 000	126 000	50 000	35 000	58.82%
Surplus affecté	0	0	48 388	70 317	-70 317	0.00%
Fonds de roul.	55 000	55 000	0	0	55 000	0.00%
	140 000	140 000	174 388	120 317	19 683	85.94%

Total sources

de financement	140 000	140 000	216 060	519 149	19 683	370.82%
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	62 759	1 200 453		
---------------	----------	----------	---------------	------------------	--	--

233-09-2021

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois d'août 2021 au fonds d'administration pour un montant de 1 002 992,74 \$:

DÉPENSES D'AOÛT 2021 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	18-07-2021 au 31-07-2021	46 237.53 \$
	01-08-2021 au 14-08-2021	43 596.67 \$
	15-08-2021 au 28-08-2021	24 529.19 \$
Gouvernement du Qc	Remises de juillet 2021	35 751.11 \$
Cloutier, Jean-Philippe	Remb. dépenses cellulaire juillet et août	90.00 \$
Gaumont, Alexandre	Remb. dépenses repas	47.54 \$
Lord, Stéphen	Remb. dépenses cellulaire août	86.76 \$
Pilote, Nicolas	Remb. dépenses cellulaire juillet et août	240.96 \$
Robichaud, Pier-Jules	Remb. dépenses repas	58.02 \$
		150 637.78 \$
CONTRATS		
Aquatech	Opér.équip.eau potable, août 2021	7 762.12 \$
	Opér.équip.eaux usées, août 2021	2 587.38 \$
	Suivi des neiges usées, août 2021	106.54 \$
Arbre-Évolution Coop		
Solidarité	Ateliers camp de jour	1 362.45 \$
Canadien National	Passages à niveau, juillet 2021	949.00 \$

Chouinard, Clermont	Poubelles et recyclage 20, ch. du Roy Est	83.20 \$
	Entr. aires communes 20, ch du Roy Est	130.00 \$
Chouinard, Henri	Conciergerie Centre municipal, juillet 2021	2 083.33 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition matières recyclables, juillet 2021	9 309.81 \$
Const. Jean-F Duval	Fenêtres et garde-soleil, 20, ch. du Roy E.	10 174.14 \$
Courrier Purolator	Transport usine	31.69 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie du 1er au 31 août 2021	1 000.00 \$
Énercycle	Enfouissement et redevances, juillet 2021	13 564.13 \$
Englobe Corporation	Contrôles des matériaux, Dèv. Picard ph 1	7 433.56 \$
	Contrôles des matériaux, Ponceau du Moulin S	9 000.78 \$
Gagnon, Priscille	Location équip. du 18 au 31 juillet 2021	290.00 \$
	Location équip. du 1er au 14 août 2021	290.00 \$
	Location équip. du 15 au 28 août 2021	290.00 \$
Lizotte, Murielle	Conciergerie M.C.J. août 2021	600.00 \$
Michel Gamache & frères inc.	Remplacer ponceau du Moulin Sud	304 883.46 \$
	Construction des services, Dèv. Picard phase I	382 504.59 \$
Muni. Saint-Roch-Des-Aulnaies	Ordures et recyclages 2021, ch. Des Anses	6 600.00 \$
Musée Ambulant	Journée médiation camp jour	2 299.50 \$
Novicom Technologies inc.	Accès réseau cellulaire août 2021	257.08 \$
Régie L'Islet Montmagny	Gestion CTL, transport vidanges juillet 2021	7 605.30 \$
Ser. san. A. Deschênes	Collecte vidange et recyclage août 2021	13 311.01 \$
St-Pierre, Hélène	Entre.toilettes publiques 16-07/31-07-2021	2 000.00 \$
	Entre.toilettes publiques 01-08/15-08-2021	2 000.00 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie juillet 2021, 20, ch. Du Roy E	195.00 \$

788 704.07 \$

SUBVENTIONS - DONS

COFEC	Aide financière muni. 2021, 8/12	10 025.00 \$
	Aide financière muni. 2021, 9-10/12	20 050.00 \$
	Aide financière muni. 2021, partie 11/12	1 950.00 \$
Salle Gérard-Ouellet	Aide financière muni. 2021, 3/4	9 485.44 \$

41 510.44 \$

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

0.00 \$

FORMATION - CONGRÈS

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

	Vigie juillet et août	1 087.73 \$
	Éclairage des rues	1 434.74 \$
	Poste 272, rue Caron, juillet et août	3 108.92 \$
	Poste rue Henri Gamache	33.05 \$
	Parc Robichaud	91.75 \$
	Garage municipal	326.17 \$
	Usine de filtration	1 817.56 \$
	Salle réductrice de pression	30.16 \$
	Étangs aérés	2 139.50 \$
	Salle Gérard-Ouellet	236.24 \$
	Centre municipal	1 028.83 \$

11 334.65 \$

TÉLÉPHONE

Groupe NÉGOTEL	Téléphone 22-08 au 21-09-2021	581.46 \$
Télus Québec	Wifi facture 28-08-2021, cpt 5086180384	569.13 \$
	Facture du 28 août, cpte 5078015493	166.61 \$
Télus mobilité	Cellulaire garage du 14-08-2021	33.76 \$
Télus Québec	Salle G-O, factures du 25-07-21 et 25-08-21	383.18 \$

1 734.14 \$

AUTRES

2746-9600 Québec inc.	Remboursement de taxes fact. complémentaire	120.10 \$
9402-8768 Québec inc.	Remboursement de taxes fact. complémentaire	2 167.71 \$
Ferme Seigneuriale Caron inc.	Remboursement de taxes fact. complémentaire	1.24 \$
Grégoire, Olivier	Animation musicale et contes	150.00 \$
Hydro-Québec	Travaux éclairage avenue de Gaspé Est	2 023.56 \$
Métro Richelieu inc.	Remboursement de taxes fact. complémentaire	2 222.47 \$
Musée de la mémoire vivante	Don Mérite municipal	200.00 \$
Saint-Pierre, Diane	Remboursement de taxes fact. complémentaire	517.31 \$
Thibault, Mathieu	Coach tennis	500.00 \$
Visa Desjardins	Fourn, camp de jour, repas, Zoom, bluetooth	1 109.27 \$
	Frais annuel	60.00 \$

9 071.66 \$

1 002 992.74 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

234-09-2021

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 183 033,06 \$:

COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2021 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6Tem TI	Banque d'heures	2 443.22 \$
ADN Communication	Alertes municipales, juillet 2021	79.63 \$
Alarmes C. Pelletier (Les)	Réparation clavier alarme, salle G-O	86.23 \$
Avantis coopérative	Ampoules halogènes	31.21 \$

Beau Site Création	Remb. certificat cadeau, Julia Lizotte	30.00 \$
Buro Pro Citation	Photocopie du 25 juillet au 25 août	577.72 \$
FQM Assurances	Modification de police	59.95 \$
Gestion Éco-Vert-Dur	Accès citoyens écocentre août	2 628.00 \$
Impression Rive-Sud	Enveloppes personnalisées	745.04 \$
Jacques Caron	Produits d'hygiène différents endroits	169.14 \$
Jalbertech	Branchement panneau entrée du stationn.	907.33 \$
Journal L'Attisée	Publicité août 2021	666.74 \$
Journal l'Oie Blanche	Avis assemb.publique, offre d'emploi	247.20 \$
Les Huiles Lord 2003	Mazout, MCJ	83.88 \$
MRC de L'Islet	Service régional d'inspection juillet 2021	192.50 \$
Nicoll, Glen	Lavage des vitres, Vigie	126.48 \$
Serv. café Van Houtte	Café, thé	121.03 \$

9 195.30 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Avantis coopérative	Bac roulant, bouche-pore, attaches, clés	121.58 \$
Centre Hort. Beau Site	Vivaces, fines herbes	33.30 \$
Garage Minville	Crédit paillis	-77.61 \$
Garage MVL	Paillis	77.61 \$
Giasson, Guillaume	Entretien pelouse	300.00 \$
Journal L'Attisée	Publicité août 2021	888.99 \$
Journal l'Oie Blanche	Avis publics	492.10 \$
Laurendeau, Fernand	Lettrage affiche de rue, crédit	15.00 \$
Qualinet	Nett. conduite ventilation, 20 ch. Du Roy Est	258.69 \$
Serres Fleuri-Cap	Végétaux	143.98 \$

2 253.64 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Avantis Coopérative	Algicide, pistolet, attache, vis	139.94 \$
	Clarifiant, ultra shock, Ph, algicide, chlore	700.58 \$
	Retour contenant	-209.00 \$
	Ruban, tue-mouche	11.56 \$
Beau Site Création	Deux bouquets de ballons	57.49 \$
Chapiteaux G. Dumont	Location chapiteau, camp de jour (COVID)	5 288.85 \$
Éco-Verdure	Engrais terrain soccer	430.55 \$
Griffunrie	Fourniture pour camp d'été	102.74 \$
Jacques Caron	Produits d'hygiène	161.96 \$
Jalbert, Tommy	Aide technique Parc Robichaud, juillet-août	500.00 \$
Journal L'Attisée	Publicité juillet 2021	55.57 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture pour camp de jour	250.33 \$
Nettoyeur Daoust/Forget	Nettoyage de nappes	111.07 \$
P.A. Michaud	Chandails et impression camp de jour	819.83 \$
Plomb. Martin Pelletier	Réparation toilette Vigie	104.53 \$
URLS Chaud-Appalaches	Formations Sauveteur 2021, niveau 1	459.90 \$

8 985.90 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Réparation cylindre, tuyau	851.95 \$
	Rode à souder, meule	224.09 \$
Amén.Lamontagne inc.	Abat-poussière	2 586.94 \$
Avantis Coopérative	Ponceau, manchon	1 296.27 \$
	Pièce plancher, vis à béton, corrostop	72.50 \$
	Colorant, toilette, tuyau, ensemble pinceau	178.31 \$
	Protecteur, rondelles, tire-fond, vis, bois	603.62 \$
	Chaînes, anneaux, crochets, taquet, maillon	153.08 \$
	Manchons, armature, pinceau, écrou	51.83 \$
	Chlore, scie à onglet, débouchoir, ruban	736.92 \$

	Chlore, crédit contenant, boulon, rondelle	80.42 \$
	Bois, rondelle, contre-écrou, laine, clous	537.43 \$
	Crédit laine	-43.43 \$
	Ruban, pile, bois, aspenite, poutre d'acier	1 769.13 \$
	Câble, boulon, débouchoir, ventouse	29.97 \$
	Antigel, bague, réduit, raccord	64.06 \$
Boulons & Écrous A.M. In	Boulons, écrous, vis à métal	402.32 \$
Cent.Multiservices JC inc.	Huile à moteur, fil,	104.06 \$
Ciment Québec inc.	Béton	874.97 \$
CGR Procédé	Pièces et valve, poste de régulation	27 137.27 \$
Dulin Jet Sable Mobile	Achat de peinture	200.68 \$
Emco	Asphalte froide	487.78 \$
Exca-Vac Construction	Travaux route de l'Église	1 713.13 \$
Excv. Deave Caron inc.	Gravier sassé, transport loader	475.89 \$
Excav. R. Ch.et Fils inc.	Gravier, transport, bris d'aqueduc	816.32 \$
	Heures pelle, transport, fossé rte de l'Église	977.29 \$
Excavation VCG inc.	Heures de citerne, piscine	1 796.49 \$
	Fossés, changé ponceau rue des Bourgault	14 423.62 \$
	Heures pelle, transport, gravier, bris rte 132	2 224.77 \$
Griffunrie	Carton, cartouche d'encre	144.76 \$
J.L. Desrosiers & fils inc.	Réparation pneu loader	108.66 \$
Jacques Caron	Produits d'hygiène	68.60 \$
Jalbertech	Sonnette de garage, régulateur solaire quai	1 172.82 \$
	Réparation kiosque Parc Fleuri	217.59 \$
	Réparation enseigne	851.54 \$
Les Entrep. Nobel inc.	Débroussaillage à divers endroits	4 271.33 \$
Les Extincteurs Ouellet	Cabinet surface	137.97 \$
Lord & Frères Limité	Radiateur chaufferette	396.66 \$
Magasin Coop la Paix	Eau en bouteille	79.92 \$
Martin Bastille inc.	Fer pour refaire camion Kenworth	5 535.89 \$
Michel Gamache & frères inc.	Gravier pour marina	287.59 \$
Pavage Réparat.		
Francoeur inc.	Réparation asphalte	39 171.06 \$
Pétrole B. Ouellet	Diésel, essence	887.18 \$
	Essence	3 536.84 \$
Plomb. Martin		
Pelletier inc.	Pièces, réparation pompe à eau	226.28 \$
Pièces d'autos GGM	Crédit	-150.08 \$
	Ball joint, bushing, outils	426.41 \$
Port-Joli Pièces autos	Savon, tige, raccord, tige, fluide à frein	161.61 \$
	Pièces électriques	81.72 \$
	Pièces pour frein, crédit	1 044.17 \$
	Taquets, pièces, silicone	93.24 \$
	Filtre à huile, pièce, antirouille, peinture	211.79 \$
Quéflex	Cylindre, chariot, glisseur	546.82 \$
REM	Courroie	24.86 \$
Réal Huot inc.	Bouche de borne-fontaine	11 621.03 \$
	Ensemble de garnitures	551.88 \$
Serrurerie Alain Dumais	Changer serrures, poste Caron et étangs	284.03 \$
Serv. Routier Éric		
Robichaud	Pièces, inspection cube	180.56 \$
Serv. Sanitaire L.		
Harton Enr.	Vidange et nettoyage station rue Caron	1 069.27 \$
	Nettoyage station pompage Normandin	517.39 \$
Société en comm.		
Strongco	Contrôle de chaufferette	663.31 \$
Soudure G. & M. St-Pierre inc.	Fer	495.48 \$
Spécialiste Ressort inc.	Réparation suspension	3 144.81 \$

138 890.67 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Centre de l'Auto Port-Joli CSE Incendie et Sécurité inc.	Pneus #970, crédit de pneus	950.37 \$
Griffunrie	Casques et bottes de pompiers	4 739.05 \$
Jacques Caron	Cartouches d'encre	136.91 \$
Laurendeau, Fernand	Masques médicaux	22.97 \$
Municipalité Saint-Aubert	7 numéros pour casque de pompier	32.00 \$
Port-Joli Pièces autos	Assistance-incendie, 697, rte de l'Église	182.02 \$
	Crédit feux de recul	-29.46 \$
		<u>6 033.86 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis Coopérative CWA Mécanique de procédé	Pile, ampoule	33.42 \$
	Réparation pompe #2, poste Normandin	1 930.43 \$
	Maintenance des pompes submersibles	1 398.68 \$
	Appel de service, trouble flotte Normandin	1 013.51 \$
Griffunrie	Agrafeuse	14.90 \$
Jalbertech	Travaux d'éclairage poste Caron	2 593.46 \$
Messer Canada inc.	Oxygène	1 500.65 \$
	Frais d'établissement d'oxygène	396.66 \$
Plomb. Martin		
Pelletier inc.	Réparation pompe à l'usine de filtration	3 501.27 \$
Pont Roulant de l'Est Produits sanitaires unique inc.	Inspection annuelle palans	772.63 \$
	Produits d'hygiène, Hypochlorite	923.17 \$
Veolia	Réactif pour analyseur	1 534.34 \$
Weed Man	Contrôle de la végétation, usine	1 240.00 \$
	Contrôle de la végétation, poste Normandin	200.00 \$
		<u>17 053.12 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Journal l'Attisée	Publicité juillet 2021	166.67 \$
Librairie Livres en Tête inc.	Achat de livres	453.90 \$
		<u>620.57 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: **183 033.06 \$**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5.2 Demandes adressées au conseil.

Demande de révision du règlement 721-14 concernant la vente sur les sites municipaux.

Certains commerces et boutiques de Saint-Jean-Port-Joli questionnent le règlement 721-14 permettant la présence des vendeurs itinérants sur les sites municipaux. Selon eux, ceci engendre une concurrence déloyale quant au prix exigé pour le permis mensuel.

Pour sa part, les membres du conseil municipal prennent en considération les

commentaires reçus et regarderont la possibilité de revoir certains articles du règlement 721-14 avant le début de la prochaine saison touristique.

Demande de maintien du règlement 721-14 concernant la vente sur les sites municipaux.

Un **groupe d'artistes et d'artisans** utilisant les sites municipaux pour effectuer de la vente demande à la municipalité de maintenir l'accessibilité dans ces lieux. Leur présence sur les sites municipaux en période estivale assure une certaine animation.

Pour sa part, les membres du conseil municipal prennent en considération les commentaires reçus et regarderont la possibilité de revoir certains articles du règlement 721-14 avant le début de la prochaine saison touristique.

235-09-2021

Demande pour l'installation d'une oeuvre permanente au parc des Trois-Bérets.

ATTENDU QUE l'artiste **Alain Cadieux** demande à la municipalité la permission d'installer un grand signe de la paix au parc des Trois-Bérets;

ATTENDU QUE monsieur Cadieux s'engage à réaliser cette oeuvre à ses frais et l'installer de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE d'autres parcs municipaux pourraient accueillir une telle oeuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité est d'accord avec l'installation de cette oeuvre dans l'un des parcs municipaux.

236-09-2021

Demande d'autorisation pour la fermeture temporaire de la rue du Quai.

ATTENDU QUE Fleuve Espace Danse présentera un spectacle déambulatoire dans le secteur du quai le 18 septembre prochain;

ATTENDU QUE pour se faire la fermeture d'une section de la rue du Quai ainsi que de la rue des Pionniers Ouest est demandée entre 19h00 et 22h00;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité autorise la fermeture d'une section de la rue du Quai ainsi que de la rue des Pionniers Ouest entre 19h00 et 22h00 le samedi 18 septembre prochain. Fleuve Espace Danse devra aviser les gens concernés dans ces rues.

5.3 Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

Autres

Municipalité de Saint-Aubert

Résolution 206-06-21, Unité de sauvetage nautique (collaboration).

Municipalité de Saint-Aubert	Résolution 267-07-21, rapport 2018 d'Aquatech pour l'eau de l'usine d'eau potable.
François Bonnardel, ministre des Transports	Aide financière de 31 133 \$, programme d'aide à la voirie locale.
Ferme Marichon/UPA L'Islet	Règlement sur la forêt/appui de l'UPA.

237-09-2021 **5.4 Rémunération du personnel électoral 2021.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter la liste des tarifs à payer au personnel électoral tel que suggéré par le président d'élection.

<u>Scrutateur</u>	16,88 \$/h
<u>Secrétaire</u>	16,20 \$/h
<u>Table d'identification</u>	14,00 \$/h
<u>Préposée aux listes</u>	16,88 \$/h
<u>Primo</u>	16,88 \$/h
<u>Réviser</u>	18,90 \$/h
<u>Enquêteur</u>	16,20 \$/h
<u>Soirée d'information</u>	25 \$

Président d'élection

Confection de la liste électorale
0,436 \$ par électeur pour les 2 500 premiers et **0,131 \$** les suivants.
 Anticipation **384 \$**
 Scrutin **578 \$**

Secrétaire d'élection

¾ du salaire du président

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

238-09-2021 **5.5 Programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023.**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- 239-09-2021 5.6 **Avis de motion visant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux pour le remplacement des conduites d'eaux et d'égouts ainsi que les chaussées dans les rues Faucher, Fleury, chemin du Roy Ouest et du Quai Sud ainsi qu'un emprunt de 2 220 430 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.**

Monsieur Anthony Hallé donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire du conseil un projet de règlement décrétant des travaux pour le remplacement des conduites d'eaux et d'égouts ainsi que les chaussées dans les rues Faucher, Fleury, chemin du Roy Ouest et du Quai Sud ainsi qu'un emprunt de 2 220 430 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

- 5.7 **Présentation d'un projet de règlement décrétant des travaux pour le remplacement des conduites d'eaux et d'égouts ainsi que les chaussées dans les rues Faucher, Fleury, chemin du Roy Ouest et du Quai Sud ainsi qu'un emprunt de 2 220 430 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.**

Le projet de règlement suivant est présenté et déposé par monsieur Anthony Hallé :

ARTICLE 1:

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux visant le remplacement des conduites d'eaux et d'égouts ainsi que les chaussées pour les **rues Faucher, Fleury, chemin du Roy Ouest et du Quai Sud** selon les données de la firme Tetra Tech Qi pour un montant total de **2 220 430 \$**, montant incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus tels qu'il appert à l'estimé détaillé présenté sous l'annexe A lequel fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2:

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **2 220 430 \$** pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais, les imprévus et les taxes nettes.

ARTICLE 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **2 220 430 \$** sur une **période de vingt (20) ans**.

ARTICLE 4:

Pour les fins de l'exécution du présent règlement et de l'imposition de la taxe qui est décrétée, le conseil crée, par les présentes un arrondissement appelé « arrondissement du secteur desservi ».

Cet arrondissement est délimité par un liséré jaune apparaissant sur une carte au 1 :20 000 produite à l'annexe B et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5 :

Pour pourvoir à une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable dans l'arrondissement du secteur desservi de la municipalité une **compensation de 20 \$** pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables dans l'arrondissement du secteur desservi de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 :

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 :

Le conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, toutes subventions payables sur plusieurs années, dont la TECQ 2019-2023 qui représente un **montant résiduel de 1 465 358 \$** (80 % de 1 831 698 \$) confirmé par l'annexe C. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2.

240-09-2021 **5.8 Mandat au comité de toponymie pour le parc industriel phase 2.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli mandate le comité de toponymie afin de trouver un nom à la deuxième phase du parc industriel situé sur la rue Henri-Gamache.

241-09-2021 **5.9 Fin de travaux de réfection du ponceau du chemin du Moulin Sud.**

ATTENDU QUE le projet de réfection du ponceau sur le chemin du Moulin Sud s'est vu octroyé une aide financière de 292 631 \$ dans le cadre du **volet accélération** du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les travaux se sont terminés en juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli confirme la fin des travaux de réfection du ponceau du chemin du Moulin Sud conforme **volet accélération** du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

242-09-2021 **5.10 Signature du bail 2020-145 avec le ministère de l'Environnement pour l'occupation de deux jetés avec enrochement ainsi qu'un quai dans le fleuve.**

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a demandé à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli de régulariser l'occupation de **deux jetés avec enrochement ainsi qu'un quai** dans le fleuve;

ATTENDU QUE le ministère demande l'engagement de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli par le biais d'un **loyer annuel de 88,68 \$** et ce, à compter du 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE pour se faire, un bail doit être signé pour confirmer l'engagement de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli à régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le bail No 2020-145 avec le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

243-09-2021 **5.11 Signature du bail 2020-147 avec le ministère de l'Environnement pour l'occupation d'une marina dans le fleuve.**

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques a demandé à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli de régulariser l'occupation des **aménagements servant à l'exploitation d'une marina ainsi qu'une descente de bateau en béton**;

ATTENDU QUE le ministère demande l'engagement de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli par le biais d'un **loyer annuel de 3 387,42 \$** et ce, à compter du 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE pour se faire, un bail doit être signé pour confirmer l'engagement de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli à régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le bail No 2020-147 avec le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

244-09-2021 **5.12 Signature de la convention d'aide financière Programme d'aide à la voirie locale-volet accélération.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli (projet de réfection du ponceau sur le chemin du Moulin Sud) s'est vu octroyer une aide financière de 292 631 \$ dans le cadre du **volet accélération** du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QU'une convention doit être signée étant donné que le montant de l'aide financière est supérieur à 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière octroyée sera résiliée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli la convention d'aide financière ou autre document à cet effet avec le Ministre.

245-09-2021 **5.13 Autorisation du paiement relatif au paiement final pour les travaux du développement résidentiel Picard.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le paiement final à Michel Gamache & frères inc. au montant de **49 141,22 \$ incluant les taxes** concernant les travaux du développement résidentiel Picard tel que recommandé par la firme ASP Experts-conseils.

L'entrepreneur devra fournir les quittances finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

246-09-2021 **5.14 Autorisation du paiement relatif au paiement final pour les travaux de remplacement du ponceau du chemin du Moulin Sud.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le paiement final à Michel Gamache & frères inc. au montant de **39 937,65 \$ incluant les taxes** concernant les travaux de remplacement du ponceau du chemin du Moulin Sud tel que recommandé par la firme ASP Experts-conseils.

L'entrepreneur devra fournir les quittances finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

247-09-2021 **5.15 Versement d'un montant de 30 000 \$ à la corporation de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord.**

ATTENDU QUE l'Amphithéâtre L'Islet-Nord a reçu un prêt d'urgence du Gouvernement fédéral (CUEC) en lien avec la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QU'un montant de 30 000 \$ devra être remboursé à court terme au Gouvernement selon l'entente initiale;

ATTENDU le manque de liquidité dû aux activités restreintes dans l'aréna et une baisse très importante des revenus durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 30 000 \$ à l'Amphithéâtre L'Islet-Nord afin de rembourser le prêt d'urgence consenti par le gouvernement. **Ce montant sera payé à même l'enveloppe budgétaire COVID de la municipalité.**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

248-09-2021 **5.16 Demande de congé sans solde de monsieur Jean-Philippe Cloutier.**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe Cloutier, coordonnateur en loisir, demande au conseil municipal un congé sans solde de 12 mois débutant le 1^{er} novembre prochain;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend permettre ce congé sous certaines conditions,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli autorise le congé sans solde de monsieur Jean-Philippe Cloutier pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 à la condition que celui-ci donne son intention de reprendre ou non le poste au plus tard le 1^{er} août 2022. La municipalité se réserve le droit de revoir certaines descriptions de tâches durant cette période dans le but d'optimiser sa gestion et maintenir de façon continue la qualité du service à la clientèle.

249-09-2021 **5.17 Prix des terrains à vendre dans le développement résidentiel Picard.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le prix de vente des terrains dans le développement résidentiel Picard soit fixé à **41,50 \$ du mètre carré** plus les taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

qu'à compter de 2023, le prix global de chaque terrain soit majoré annuellement.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT:

250-09-2021

6.1 Adoption du règlement 803-21 modifiant le règlement de zonage 705-13 concernant les normes d'implantation des conteneurs dans les zones commerciales, industrielles et agricoles.

RÈGLEMENT 803-21

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION DES CONTENEURS DANS LES ZONES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET AGRICOLES.

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a modifié son schéma d'aménagement et de développement pour encadrer l'utilisation des conteneurs sur son territoire;

ATTENDU QUE l'utilisation de conteneur sur le territoire de la municipalité n'est pas autorisée;

ATTENDU QU'il y a une problématique d'esthétisme liée à l'implantation de conteneurs sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier son règlement de zonage 705-13 afin d'autoriser les conteneurs dans les zones affectées à des fins commerciales, industrielles et agricoles et cela sous certaines conditions;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 juin 2021 par monsieur Stanley Bélanger;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 7 juillet 2021 en tenant compte également des commentaires reçus par écrit 15 jours auparavant;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION DES CONTENEURS DANS LES ZONES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES OU AGRICOLES.

ARTICLE 1 : L'ARTICLE 1.7 INTERPRÉTATION DES TERMES

L'article 1.7 est modifié par l'ajout de la définition suivante:

Conteneur : Caisse métallique de dimensions normalisées conçue pour le transport de marchandises.

ARTICLE 2: AJOUT DE L'ARTICLE 8.7

Le règlement de zonage 705-13 est modifié en ajoutant suite à l'article 8.6 ce qui suit :

ARTICLE 8.7 Utilisation d'un conteneur comme bâtiment complémentaire

Nonobstant les dispositions de l'article 19.12, l'utilisation d'un conteneur servant à l'entreposage est permise selon les dispositions suivantes :

Aux fins d'application du présent article, les conteneurs implantés avant le 10 octobre 2017 bénéficieront de droits acquis. Toutefois, ils devront être dissimulés par un écran végétal ou une clôture.

ARTICLE 8.7.1 Disposition spécifique en zone agricole

À l'extérieur du périmètre urbain, l'utilisation de conteneurs est autorisée comme bâtiment complémentaire et doit respecter les dispositions suivantes :

1. L'usage principal de l'immeuble doit être agricole, commercial, résidentiel ou industriel;
2. L'implantation doit se faire dans la cour arrière de l'immeuble et respecter les normes d'implantations prévues pour un bâtiment complémentaire ;
3. Le nombre de conteneurs autorisé par immeuble est limité à deux (2);
4. Les conteneurs doivent servir que pour des fins d'entreposage des activités permises pour la zone concernée;
5. Les conteneurs ne doivent pas être visibles d'une voie publique ou privée (rue, route, chemin). Tout conteneur visible de la rue doit être dissimulé par un écran végétal mature ou une clôture opaque.
6. Les conteneurs doivent être propres, exempts de publicité et de lettrage et peints d'une seule couleur.

ARTICLE 8.7.2 Disposition spécifique à l'intérieur du périmètre urbain

À l'intérieur du périmètre urbain (secteurs desservis par les services d'aqueduc et d'égout), l'utilisation d'un conteneur est autorisée comme bâtiment complémentaire uniquement dans les zones affectées à des fins commerciales (Ca, Cb), mixtes (Ma, Mb, Mc), industrielles (I1) et doit respecter les dispositions suivantes :

1. L'usage principal de l'immeuble doit être commercial ou industriel;
2. L'implantation doit se faire dans la cour arrière de l'immeuble et respecter les normes d'implantations prévues pour un bâtiment complémentaire ;
3. Un seul conteneur est autorisé par immeuble;
4. Le conteneur ne doit pas être visible d'une voie publique ou privée (rue, route, chemin). Tout conteneur visible de la rue doit être dissimulé par un écran végétal mature ou une clôture opaque.
5. Le conteneur doit être propre, exempt de publicité et de lettrage et peint d'une seule couleur.

ARTICLE 8.7.3 Disposition spécifique aux zones industrielles 75I et 150I

À l'intérieur des zones 75I et 150I, l'utilisation d'un conteneur est autorisée comme bâtiment complémentaire et doit respecter les dispositions suivantes :

1. Un conteneur ne peut être implanté sur un terrain vacant ;
2. L'implantation doit se faire dans la cour arrière de l'immeuble et respecter les normes d'implantations prévues pour un bâtiment complémentaire;
3. Le nombre de conteneurs autorisé par immeuble se limite à deux (2);
4. Les conteneurs doivent être propres, exempts de publicité et de lettrage et peints d'une seule couleur.
5. Les conteneurs ne doivent pas être visibles d'une voie publique ou privée (rue, route, chemin). Tout conteneur visible de la rue doit être dissimulé par un écran végétal mature ou une clôture opaque.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

6.2 Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement 704-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier une limite d'aire d'affectation résidentielle multifamiliale.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le règlement 704-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier une limite d'aire d'affectation résidentielle multifamiliale (secteur du développement résidentiel Antoine-Picard).

6.3 Consultation publique sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 53Rb à même la zone 51Ra (secteur du développement résidentiel Antoine-Picard).

Le conseil municipal tient une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 53Rb à même la zone 51Ra (secteur du développement résidentiel Antoine-Picard).

251-09-2021

6.4 Adoption d'un second projet de règlement pour modifier le règlement de zonage 705-13 afin d'agrandir la zone 53Rb à même la zone 51Ra (secteur du développement résidentiel Antoine-Picard).

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 53Rb À MÊME LA ZONE 51Ra (SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ANTOINE-PICARD).

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande pour modifier sa réglementation d'urbanisme dans le nouveau secteur en développement de la rue Antoine-Picard dans le but de permettre les immeubles à logements;

ATTENDU QU'une étude provenant de la MRC de L'Islet démontre le manque de logements sur l'ensemble du territoire de la MRC et particulièrement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le secteur visé répond bien à la demande de par sa localisation et de la disponibilité de terrains;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement 705-13 relatif au zonage pour permettre le changement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une consultation publique à la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 53Rb À MÊME LA ZONE 51Ra (SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ANTOINE-PICARD).

ARTICLE 1:

L'article 3.1 du règlement 705-13 relatif au zonage est modifié afin d'agrandir

la zone 53Rb à même la zone 51Ra. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 jointe à la présente.



ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

252-09-2021

6.5 Demande de permis pour le 525 avenue de Gaspé Est.

ATTENDU QUE le propriétaire du 525 avenue de Gaspé Est a déposé une demande de permis pour la construction d'une nouvelle résidence;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le projet est situé dans une aire présentant un intérêt esthétique;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères du règlement 747-17 et que celui-ci s'intègre harmonieusement dans la trame construite;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction pour le projet du 525 avenue de Gaspé Est tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR :

M. Jean-Pierre Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le 525 avenue de Gaspé Est afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme.

7. SERVICE INCENDIE

253-09-2021

7.1 Modification à l'entente intermunicipale pour les services incendies intervenue le 17 septembre 2007.

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière et les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth et Saint-Roch-des-Aulnaies, ci-après appelées « les municipalités partenaires » ont signé, le 17 septembre 2007, une entente intermunicipale de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière a signé des ententes d'entraide mutuelle pour la sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, avec les municipalités de Sainte-Louise, le 26 mai 2009, Saint-Damase-de-L'Islet, le 19 septembre 2007, et Saint-Jean-Port-Joli, le 24 septembre 2007, lesquelles ententes sont toujours en vigueur et applicables;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies avait conclu de pareilles ententes pour son service de sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, le 10 avril 2012, de Saint-Aubert, le 29 avril 2015, de L'Islet et de Sainte-Louise, le 7 avril 2015, de Saint-Cyrille-de-Lessard, le 17 avril 2015, et de Saint-Damase-de-L'Islet, le 30 août 2011, lesquelles ententes, compte tenu de la dissolution dudit service de sécurité incendie de Saint-Roch-des-Aulnaies, ne sont pas applicables pour la sortie du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, L'Islet et Saint-Roch-des-Aulnaies se sont entendues pour modifier l'article 5 – Coûts des interventions de leurs ententes d'entraide mutuelle, modification qui entrera sous peu en vigueur et dont les municipalités partenaires ont été informées et qu'elles approuvent, s'engageant à la respecter pour les sorties du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de L'Islet ont signé un protocole d'entente d'entraide mutuelle sur le même modèle, basé sur un principe de fourniture collective du service sur ce territoire et demandent à ce que les ententes signées avec Saint-Roch-des-Aulnaies soient applicables lorsque l'entraide aurait été offerte par la caserne située dans cette dernière municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires ont agréé cette demande et qu'il y a lieu de consigner le tout dans une entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente intitulée « Annexe 2 à l'entente intermunicipale intervenue le 17 septembre 2007, visant à préciser la tarification qui sera applicable lors d'interventions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière en entraide mutuelle en vertu des ententes mentionnées au troisième considérant, selon que le service sera rendu à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies ou de la caserne de La Pocatière.

D'AUTORISER le maire, Normand Caron à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

8. TRAVAUX PUBLICS

254-09-2021

8.1 Achat d'une pelle mécanique sur roues.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend acquérir de la machinerie plus adaptée pour faire de l'entretien et des réparations lors des bris d'aqueduc soit une excavatrice sur roues;

ATTENDU QUE la municipalité veut investir dans des outils et équipements **plus polyvalents et durables**;

ATTENDU QUE la compagnie **Gestion Camtran Inc.** désire se départir d'une excavatrice sur roues usagées de marque KOMATSU de l'année 1999 pour un montant de 41 759,62 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette machinerie est plutôt rare à trouver dans le marché des usagés;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à **Gestion Camtran Inc.**, de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acheter une excavatrice usagée de marque KOMATSU 1999 au montant de **41 759,62\$ plus les taxes applicables** auprès de **Gestion Camtram Inc.**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que ce montant sera payé à même le surplus accumulé affecté aux améliorations.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

9. AUTRES :

255-09-2021

9.1 Engagement d'un brigadier substitut.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur **Réjean St-Pierre** à titre de brigadier substitut selon l'horaire et les conditions établis.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

10. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

256-09-2021

11. Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 21: 16 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE 1

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Installation d'une purge à l'extrémité ouest du réseau d'aqueduc.
- Brigadier scolaire et musique aux heures de traverses scolaires.
- Asphaltage au chemin du golf.
- Conteneur en zone agricole en lien avec l'usage résidentiel.
- Nombres d'artistes de Saint-Jean-Port-Joli qui exposent dans le secteur du quai.
- Évaluation vs taxation des conteneurs.